

FAMILLE EN ACTION - MOIS DE MARS

Activités pour les 0 à 5 ans
Bienvenue à toute la famille !

Allez on danse !

Lors de cette activité Famille en action, vos enfants pourront vivre un moment de partage privilégié, basé sur le jeu et le plaisir de bouger, dans un espace de créativité. Cette activité est offerte gratuitement par la Municipalité, la Maison de la famille d'Argenteuil et Corps Chorus. Portez des vêtements confortables et apportez votre bouteille d'eau.

Au programme :

- Accueil et socialisation
- Collation
- Atelier de danse et d'expression offert par Corps Chorus
- Relaxation

Date : Dimanche 11 mars 2018

Lieu : L'Autre Versant, 180 chemin Tamaracouta, Mille-Isles

Heure : 10 h 00 à 11 h 30

Pour plus d'information, contactez Carolyn Turcotte au 450-562-0503

L'activité suivante, LA CHASSE AUX TRESORS, est prévue le 8 avril à la municipalité du Canton de Gore.

Nous vous attendons avec le plus grand plaisir !



NOUVELLE INFOLETTRE

Pour rester informé au sujet des activités et nouvelles de la Municipalité, inscrivez-vous à l'infolettre en cliquant sur le lien INFOLETTE en haut à droite sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité. Vous recevrez chaque semaine des nouvelles fraîches concernant les activités à venir et autres messages d'intérêt public.

Consultez également le site Internet de la Municipalité au www.mille-isles.ca pour plus d'information sur les activités.



Atelier de cuisine

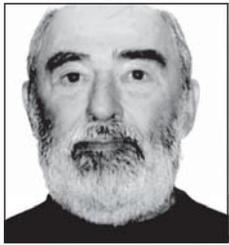
Le prochain atelier de cuisine aura lieu le lundi 26 février de 18h à 21h à l'Autre Versant situé au 180 chemin Tamaracouta. Au menu: une lasagne végétarienne.

Cooking workshop

The next cooking workshop will be held on Monday February 26 from 6 p.m. to 9 p.m. at l'Autre Versant located at 180 chemin Tamaracouta. On the menu: a vegetarian lasagna.

POUR PLUS D'INFORMATION

FOR MORE INFORMATION



MOT du MAIRE

Édition février 2018

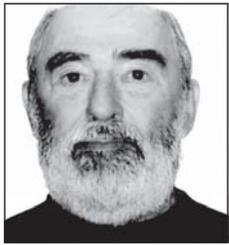
Malgré les grands froids qui nous ont affectés pendant le congé des fêtes, j'espère que vous avez profité de cette période pour vous réchauffer en famille et entre amis. Je vous souhaite une année 2018 en santé, remplie de projets qui se réaliseront.

Votre conseil a entrepris son mandat sachant qu'il doit faire des choix pour le mieux-être collectif. Je le félicite de maintenir cette volonté comme ce fut le cas des conseils précédents. Elle est le gage d'un développement de votre communauté et de votre environnement qui contribue à faire de Mille-Isles un milieu de vie où il fait bon vivre dans une nature luxuriante.

Tout au long de l'élaboration du budget 2018 et du plan triennal en infrastructure, le conseil a gardé à l'esprit le fait que la très grande majorité des contribuables ont reçu et toucheront des augmentations de revenu inférieures à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Ce premier budget de votre conseil a pris en compte l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation des propriétés. Selon ce nouveau rôle, l'évaluation moyenne de notre richesse foncière a seulement augmenté de 4,3 %, malgré les années 2016 et 2017 au cours desquelles les permis émis en nouvelles constructions et rénovations ont accru notre richesse collective d'environ 10 000 000 \$. Près de 70 % des revenus de la Municipalité proviennent de la taxe foncière qui repose sur la richesse foncière de la municipalité, de sorte que nous avons peu de marge de manœuvre. Nous avons adopté un budget qui nous permet de remplir toutes nos obligations légales tout en diminuant légèrement le taux de la taxe foncière sachant que les coûts pour les ordures, le recyclage et le compostage augmentaient, afin de respecter le plus possible votre capacité de payer.

Parmi les obligations que nous devons rencontrer en 2018, je vous rappelle que la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire sera terminée en mars 2018. Nous aurons réussi à faire retirer toutes les poursuites pénales annoncées et déposées contre la Municipalité par la CNESST sans avoir eu à payer d'honoraires d'avocats, ni de frais ou d'amendes.

En ce qui concerne les infrastructures routières, nous poursuivons les travaux d'amélioration du chemin Tamaracouta dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Ce programme permet d'obtenir une contribution financière du gouvernement provincial représentant 75 % des coûts des travaux admissibles. De plus, la subvention provenant de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) nous assure de terminer la mise aux normes d'une partie du chemin Shrewsbury à partir du chemin Mille-Isles Ouest. Ces travaux d'envergure, de même que l'entretien de nos chemins, se font sous la supervision et la surveillance de notre directeur des travaux publics, monsieur Reda El Aouni. Ce dernier s'est joint à l'équipe de direction des employés municipaux en octobre dernier. Il travaille à une planification d'amélioration de la qualité du réseau routier, tout en assurant le maintien et l'amélioration de nos infrastructures immobilières.



MOT du MAIRE

Édition février 2018

Le conseil de 2013 à 2017 que j'ai présidé avait, par son travail efficace, trouvé une solution temporaire en matière de sécurité incendie afin que tous aient une couverture équivalente de ce service peu importe où ils résident dans la municipalité. Le conseil actuel se penche sur une solution permanente ainsi que sur la meilleure façon d'accroître la protection des biens et des personnes sans en augmenter les coûts. L'achat de nouveaux équipements adaptés pour remplacer l'ancienne autopompe fait partie de l'équation.

En ce qui concerne l'urbanisme et l'environnement, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Argenteuil (SADR), révisé dans le cadre de l'orientation 10 du gouvernement du Québec, a reçu l'approbation ministérielle en août dernier. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) précise que la Municipalité a six mois à compter de son approbation afin de rendre sa réglementation conforme au SADR. Le conseil a modifié tous les règlements affectés par la révision du SADR à la suite de la consultation publique qui s'est tenue avant la séance du conseil du 7 février, de manière à les rendre conforme au schéma révisé. Je vous invite à prendre connaissance de ces règlements en les consultant soit au bureau municipal, soit sur le site de la Municipalité. Cette étape étant franchie, le conseil entreprend un travail de révision afin de s'assurer que ces règlements permettent une approche du développement qui correspond à la volonté citoyenne de maintenir une qualité et un milieu de vie enviables tout en respectant les orientations du SADR. La protection environnementale demeure importante. La protection et la qualité de l'eau de nos lacs, la mise aux normes des sanitaires et la gestion des déchets sont des préoccupations constantes, tout comme le soutien que la Municipalité peut vous offrir à cet effet.

Vous pouvez le constater, ce ne sont pas les sujets qui manquent. Soyez assurés qu'ils sont traités en toute transparence et dans le plus grand respect de tous et chacun. Je vous invite à vous maintenir informés et à participer aux activités qui vous sont offertes. Vos suggestions et commentaires sont accueillis avec plaisir par madame Janick Roy. Elle est à l'emploi de la Municipalité à titre de responsable des communications et des loisirs depuis octobre 2017.

Avant de terminer, je tiens à souligner toute l'appréciation que j'ai pour tout le personnel à votre service. Sans cette équipe qui travaille professionnellement dans une atmosphère respectueuse et harmonieuse, la qualité des services qui sont à votre disposition, incluant une saine administration, ne pourrait pas exister.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture. N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires. Soyez assurés qu'ils sont pris en compte. Recevez mes meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer.

Michel Boyer, maire



PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

LE BUDGET MUNICIPAL POUR 2018

Ce budget est le premier présenté par le conseil à la suite des élections municipales de 2017. Comme pour les années précédentes, les objectifs fixés par le conseil relativement au budget étaient de maintenir et d'améliorer les services municipaux, de remplir les obligations légales de la Municipalité et de respecter la capacité de payer de la population. Toutefois, le conseil avait cette année à prendre en considération l'application du rôle d'évaluation 2018-2020 et son impact sur la valeur des propriétés. L'information qui suit vous explique quelles décisions ont été prises et comment ces dernières se répercutent sur votre compte de taxes.

Ce que vous devez savoir à propos du budget 2018

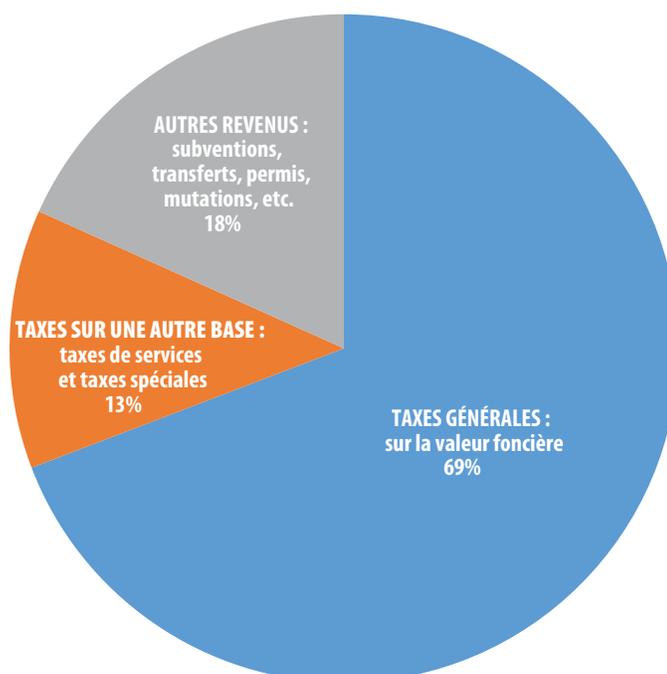
En 2017, plusieurs avantages découlant de la renégociation de contrats importants ont eu un impact positif sur nos frais fixes, notamment le coût de la collecte des ordures et du recyclage. Dans le budget de 2018, les obligations de la Municipalité à l'égard du compostage et de la réduction des déchets ont rendu ces économies moins évidentes. Par exemple, en 2016, le coût pour la collecte des ordures et du recyclage ainsi que pour l'accès à l'écocentre était de 218 \$, tandis qu'en 2017, ces coûts étaient de 182 \$ en incluant la première phase du programme de compostage maison. Dans le budget 2018, les mêmes services que ceux offerts en 2017 en plus d'un programme de compostage plus poussé coûte 217 \$. Bien que les services aient changé pour inclure des opportunités de compostage et de meilleurs services à l'écocentre, le coût par contribuable est presque revenu au niveau de 2016. Il convient également de noter que le montant estimé des subventions reçues de RecycQuébec a diminué en raison de la moins bonne performance de la Municipalité en termes de recyclage au cours des dernières années. La Municipalité s'attend à ce que les résidents mettent davantage l'accent sur les bonnes pratiques de gestion des déchets à la maison au cours des prochaines années afin que tous puissent bénéficier d'une meilleure performance et récupérer les revenus qui ont été perdus.

Les coûts administratifs ont diminué de 11 %. Ils représentent 17 % du budget total, en comparaison de 21 % en 2017. Les économies sont surtout attribuables à l'élimination des coûts associés à la préparation du rôle d'évaluation triennal. Les coûts de la sécurité publique ont augmenté, principalement en raison de la part de la Municipalité dans les frais du service de police, dont la hausse est estimée à 16 820 \$ pour l'année. Cependant, une subvention annoncée récemment aidera à étaler cette hausse.

Le budget du transport a augmenté pour s'assurer que des travaux d'entretien efficaces soient effectués le long du réseau routier local ainsi que dans le parc. Des sommes additionnelles ont été requises par le directeur des travaux publics pour du matériel à la suite de son analyse des infrastructures municipales.

REVENU	BUDGET	
	2017	2018
TAXES GÉNÉRALES : sur la valeur foncière	2 012 693 \$	2 075 689 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE : taxes de services et taxes spéciales	336 077 \$	376 268 \$
AUTRES REVENUS : subventions, transferts, permis, mutations, etc.	531 385 \$	548 251 \$
TOTAL	2 880 155 \$	3 000 208 \$

SOURCES DE REVENUS





PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

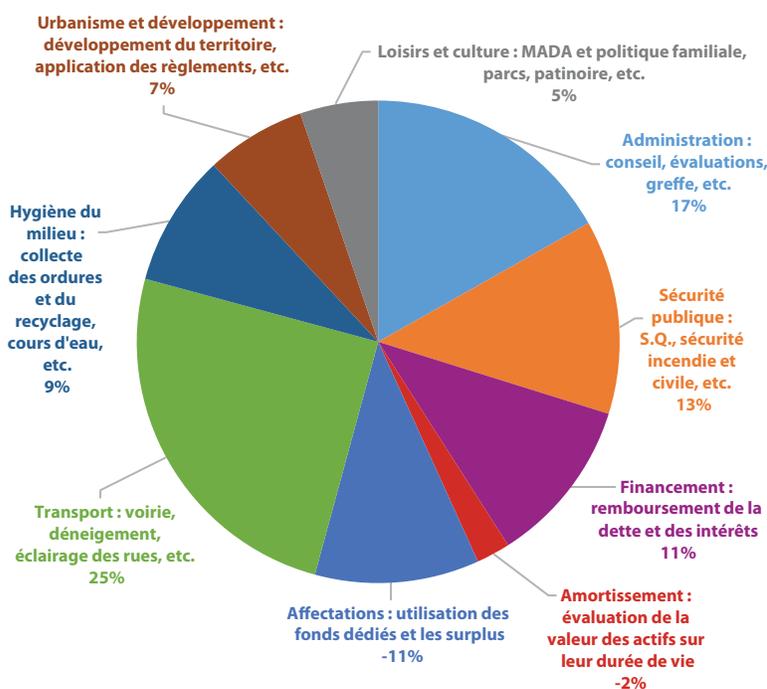
DÉPENSES PAR SERVICE	BUDGET	
	2017	2018
Administration : conseil, évaluations, greffe, etc.	761 352 \$	686 697 \$
Sécurité publique : S.Q., sécurité incendie et civile, etc.	496 670 \$	531 307 \$
Transport : voirie, déneigement, éclairage des rues, etc.	969 290 \$	1 020 226 \$
Hygiène du milieu : collecte des ordures et recyclage, cours d'eau, etc.	317 189 \$	361 960 \$
Urbanisme et développement : développement du territoire, application des règlements, etc.	271 182 \$	273 937 \$
Loisirs et culture : MADA et politique familiale, parcs, patinoire, etc.	157 710 \$	213 292 \$
Financement : remboursement de la dette et des intérêts	287 690 \$	454 745 \$
Amortissement : évaluation de la valeur des actifs sur leur durée de vie	(162 899) \$	(92 447) \$
Affectations : utilisation des fonds dédiés et surplus	(218 029) \$	(449 509) \$
TOTAL	2 880 155 \$	3 000 208 \$

De plus, pour assurer des services adaptés tout au long de l'année, un nouveau calendrier de travail hivernal a été adopté avec des résultats prometteurs. L'augmentation en salaire et en matériel représente 51 000 \$ soit une augmentation de 5 % au budget du transport. La Municipalité continue de compter sur des programmes gouvernementaux tels que le RRRL et le TECQ pour soutenir les grands projets de travaux routiers. Pour 2018, un montant de 369 000 \$ est réservé au RRRL pour des travaux sur le chemin Tamaracouta conformément au programme de réhabilitation accepté par la MTMDET. Certaines modifications seront demandées dans les prochains mois en rapport avec le programme afin d'optimiser le travail identifié pour cette année. Le montant réservé dans le cadre du programme TECQ se chiffre à environ 289 600 \$. Il sera versé à la Municipalité lorsque les travaux routiers et les rapports vérifiés pour la reddition de comptes auront été complétés.

Les augmentations au département de l'hygiène du milieu sont dues en grande partie aux coûts engendrés par la gestion des déchets et les obligations croissantes en matière de compostage dont il a été fait mention plus haut. Comme ce fut le cas l'année dernière, une subvention a été demandée dans le cadre du programme d'emploi d'été du Canada afin d'engager un étudiant pour distribuer de l'information aux citoyens sur la gestion des déchets et aider à améliorer les performances. Un montant est également réservé pour des études sur la qualité de l'eau et le développement de plans de protection essentiels au bien-être de notre environnement naturel.

Vous pouvez noter une augmentation significative du budget des loisirs. Cette hausse est principalement attribuable à un montant réservé pour la présentation d'un projet d'infrastructure concernant le Maple Grove. Une utilisation efficace de ce bâtiment municipal sera un sujet de consultations au cours de l'année. Nous espérons que la population participera en grand nombre. Dans le budget, il y a également des allocations pour la réparation du sentier pédestre dans le parc et les espaces publics, de même que pour des activités supplémentaires pour promouvoir une communauté en santé. Notre site Internet municipal continue d'évoluer et est mis à jour régulièrement. L'Info Mille-Isles et l'Info Mille-Isles Express paraîtront chacun quatre fois cette année pour s'assurer que vous êtes bien informés des activités et projets à venir.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE





PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

Le budget triennal

Le budget triennal identifie les investissements en infrastructures sur une période de trois ans couvrant 2018, 2019 et 2020. On y retrouve également l'information sur la manière dont les projets seront financés. En 2018, la Municipalité prévoit investir 1 482 793 \$ en infrastructures et en équipements. De ce montant, 393 436 \$ seront subventionnés, 549 000 \$ seront présentés aux résidents pour du financement à long terme par un règlement d'emprunt et 540 357 \$ seront financés par le budget des opérations. Ce dernier montant sera compensé en injectant 317 530 \$ du surplus municipal dans le budget.

Un règlement d'emprunt vous sera présenté. Il vise le remplacement du camion autopompe stationné à Bellefeuille par deux unités plus petites capables de fournir de l'eau et d'acheminer du personnel de façon plus efficace. Un appel d'offres sera envoyé en février pour raffiner l'estimation des coûts de 549 000 \$ afin de vous présenter un règlement d'emprunt précis. À titre d'information, le tableau qui suit montre le coût du règlement d'emprunt sur un compte de taxes pour différentes valeurs de propriétés. Notez que le montant a été arrondi à la hausse et que le taux d'intérêt est calculé à 4,5 %. Il doit être présenté de cette manière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour obtenir leur autorisation.

D'autres investissements, incluant la construction d'une caserne de pompier, la rénovation de Maple Grove et la poursuite des travaux sur l'infrastructure routière sont prévus au cours des trois prochaines années. Ces investissements vont augmenter la valeur des actifs municipaux d'approximativement 5 millions de dollars, dont environ 40 % proviendra de l'aide financière et des subventions existantes. La Municipalité est toujours à la recherche de nouvelles opportunités de subventions pour augmenter la part de l'aide financière dans le financement des projets.

BUDGET TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2018, 2019 & 2020

BUDGET TRIENNAL/ TRIENNIAL BUDGET	2018	2019	2020	TOTAL 2018-2019-2020			
	Dépenses / Expenses	Dépenses / Expenses	Dépenses / Expenses	Dépenses totales / Total Expenses	Subvention - Surplus / Grant - Surplus	Financement / Financing	Taxes foncière / General Tax
IMMOBILISATIONS / FIXED ASSETS							
ADMINISTRATION							
Parc informatique / Computer equipment	\$5 500	\$3 000	\$8 500	\$17 000			\$17 000
Projet PIQM : Rénovation Hôtel de ville / City Hall	\$133 160			\$133 160			\$133 160
Génératrice / Generator		\$15 000		\$15 000			\$15 000
Ameublement Cuisine : Hôtel de ville / City Hall	\$26 250			\$26 250			\$26 250
TOTAL	\$164 910	\$18 000	\$8 500	\$191 410			\$191 410
SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY							
Construction caserne / Fire Station construction			\$600 000	\$600 000	\$390 000	\$210 000	
Achat de terrain / Land purchasing		\$350 000		\$350 000			
Bornes sèche / Dry hydrants		\$8 000		\$8 000			\$8 000
Machinerie - Véhicule / Machinery - Vehicle	\$549 000			\$549 000		\$549 000	
Équipement de sauvetage / Fire rescue equipment	\$17 896			\$17 896			\$17 896
TOTAL	\$566 896	\$358 000	\$600 000	\$1 524 896	\$390 000	\$759 000	\$25 896
TRANSPORT							
Réfection majeure chemins (TECQ) / Major repair (TECQ)	\$171 200			\$171 200			\$171 200
Réfection majeure chemins (PIIRL) / Major repair roads (PIIRL)	\$492 287	\$406 814	\$622 246	\$1 521 347	\$1 141 010		\$380 337
Mille-Isles Ouest Véhicules / Vehicles	\$45 000		\$650 000	\$650 000			\$650 000
				\$45 000			\$45 000
TOTAL	\$708 487	\$406 814	\$1 272 246	\$2 387 547	\$1 141 010		\$1 246 537
HIGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT HEALTH							
TOTAL							
URBANISME / URBANISM							
PGMR - Investissements / Investments	\$12 500	\$12 000		\$24 500			\$24 500
TOTAL	\$12 500	\$12 000		\$24 500			\$24 500
LOISIRS & CULTURE / LEISURE & CULTURE							
Infrastructures loisirs & culture / Infrastructure leisure and culture			\$8 500	\$8 500			\$8 500
Maple Grove / Maple Grove		\$800 000		\$800 000	\$520 000		\$280 000
Sentiers forestiers récréatifs / Recreation and forest trails	\$30 000			\$30 000	\$24 221		\$5 779
Projet d'habitation pour personnes en perte d'autonomie / Housing project for semi-autonomous people		\$25 000		\$25 000			\$25 000
TOTAL	\$30 000	\$825 000	\$8 500	\$863 500	\$544 221		\$319 279
GRAND TOTAL	\$1 482 793	\$1 619 814	\$1 889 246	\$4 991 853	\$2 075 231	\$759 000	\$1 807 622

Règlement d'emprunt 2018	
SSI Véhicules	
<i>Impact du règlement d'emprunt sur la charge fiscale du citoyen</i>	
Valeur moyenne : 239 884 \$	
Dépense	550 000 \$
Estimation du montant de la subvention	- \$
Montant à la charge de la municipalité	550 000 \$
Durée du règlement (années)	20
Taux	4.5 %
Facteur d'annuité	0.07688
Dettes annuelles à la charge de la municipalité	42 282 \$
Impact annuelle pour le contribuable moyen	23.93 \$
Autres exemples :	
Valeur de 150 000 \$	14.97 \$
Valeur de 200 000 \$	19.96 \$
Valeur de 250 000 \$	24.94 \$



PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

L'impact sur vos taxes

Comme mentionné précédemment, l'objectif du budget 2018 est de s'assurer que la Municipalité rencontre ses obligations tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Ceci représente un défi beaucoup plus grand lors de la première année du rôle d'évaluation. La variation dans la valeur des propriétés entre la dernière année d'un rôle d'évaluation et la première année d'un nouveau rôle est basée sur le marché immobilier durant les dernières années. La valeur des propriétés est établie en se basant sur les ventes de propriétés similaires à l'aide d'un processus d'évaluation approfondi. Malheureusement, la Municipalité n'a aucun contrôle sur les évaluations qui peuvent varier d'une partie de la municipalité à une autre.

Actuellement, le rôle d'évaluation a augmenté en moyenne de 4,3 %. Cependant, il est important de noter que certains secteurs ont connu une baisse de l'évaluation foncière de près de 10 %. Nous pouvons ainsi conclure que la valeur de certaines propriétés a également augmenté de façon considérable.

Tenant compte de cela, le conseil a fait de grands efforts pour réduire le taux général d'imposition afin de compenser autant que possible les variations de la valeur des propriétés et minimiser ses impacts.

Globalement, le budget 2018 représente une hausse de 1 % des taxes générales. Par contre, en incluant les taxes sur les services pour les ordures, le recyclage et le compost, le pourcentage d'augmentation des taxes varie, avec un impact plus important pour les propriétés ayant une évaluation basse et moindre sur celles dont l'évaluation est élevée. Pour une propriété moyenne au sein de la municipalité, le total d'augmentation des taxes se trouve globalement entre 0,8 % et 1,2 %, ce qui demeure inférieur au taux d'inflation de 1,7 % tel qu'établi pour la période de novembre 2016 à novembre 2017.

Le tableau suivant compare les taxes de 2017 à celles de 2018 et simule les coûts pour diverses valeurs de propriété :

2018												
	Taux / Rate	2017			Taux / Rate	2018			Augmentation en \$ / Increase in \$	Augmentation totale en pourcentage / Total percentage increase	Augmentation au niveau de la taxe foncière seulement / Increase in property tax only	
		Environnement / Environment	Déchets & recyclage / Garbage & Recycling	Total		Environnement / Environment	Déchets & recyclage / Garbage & Recycling	Total				
Taxes foncières générales / General tax rate	0.5842 \$				0.5579 \$							
Sécurité publique / Public Safety	0.0814 \$				0.0815 \$							
QP MRC & évaluation / MRC & Evaluation	0.0897 \$				0.1084 \$							
TOTAL DU TAUX / TOTAL RATE	0.7553 \$				0.7478 \$							
Évaluation municipale / Municipal Assessment												
80 000	604 \$	20 \$	182 \$	806 \$	598 \$	20 \$	217 \$	835 \$	29 \$	3.6%	-1.0%	
100 000	755 \$	20 \$	182 \$	957 \$	748 \$	20 \$	217 \$	984 \$	27 \$	2.9%	-1.0%	
124 700	942 \$	20 \$	182 \$	1 143 \$	933 \$	20 \$	217 \$	1 169 \$	26 \$	2.2%	-1.0%	
150 000	1 133 \$	20 \$	182 \$	1 335 \$	1 122 \$	20 \$	217 \$	1 358 \$	24 \$	1.8%	-1.0%	
200 000	1 511 \$	20 \$	182 \$	1 712 \$	1 496 \$	20 \$	217 \$	1 732 \$	20 \$	1.2%	-1.0%	
250 000	1 888 \$	20 \$	182 \$	2 090 \$	1 869 \$	20 \$	217 \$	2 106 \$	16 \$	0.8%	-1.0%	
300 000	2 266 \$	20 \$	182 \$	2 467 \$	2 243 \$	20 \$	217 \$	2 480 \$	12 \$	0.5%	-1.0%	
350 000	2 644 \$	20 \$	182 \$	2 845 \$	2 617 \$	20 \$	217 \$	2 854 \$	9 \$	0.3%	-1.0%	
371 200	2 804 \$	20 \$	182 \$	3 005 \$	2 776 \$	20 \$	217 \$	3 012 \$	7 \$	0.2%	-1.0%	
400 000	3 021 \$	20 \$	182 \$	3 223 \$	2 991 \$	20 \$	217 \$	3 228 \$	5 \$	0.2%	-1.0%	
450 000	3 399 \$	20 \$	182 \$	3 600 \$	3 365 \$	20 \$	217 \$	3 602 \$	1 \$	0.0%	-1.0%	
500 000	3 777 \$	20 \$	182 \$	3 978 \$	3 739 \$	20 \$	217 \$	3 976 \$	(3) \$	-0.1%	-1.0%	
550 000	4 154 \$	20 \$	182 \$	4 356 \$	4 113 \$	20 \$	217 \$	4 349 \$	(6) \$	-0.1%	-1.0%	
600 000	4 532 \$	20 \$	182 \$	4 733 \$	4 487 \$	20 \$	217 \$	4 723 \$	(10) \$	-0.2%	-1.0%	
650 000	4 909 \$	20 \$	182 \$	5 111 \$	4 861 \$	20 \$	217 \$	5 097 \$	(14) \$	-0.3%	-1.0%	
700 000	5 287 \$	20 \$	182 \$	5 489 \$	5 235 \$	20 \$	217 \$	5 471 \$	(18) \$	-0.3%	-1.0%	
750 000	5 665 \$	20 \$	182 \$	5 866 \$	5 608 \$	20 \$	217 \$	5 845 \$	(21) \$	-0.4%	-1.0%	
800 000	6 042 \$	20 \$	182 \$	6 244 \$	5 982 \$	20 \$	217 \$	6 219 \$	(25) \$	-0.4%	-1.0%	
850 000	6 420 \$	20 \$	182 \$	6 622 \$	6 356 \$	20 \$	217 \$	6 593 \$	(29) \$	-0.4%	-1.0%	
900 000	6 798 \$	20 \$	182 \$	6 999 \$	6 730 \$	20 \$	217 \$	6 967 \$	(33) \$	-0.5%	-1.0%	
950 000	7 175 \$	20 \$	182 \$	7 377 \$	7 104 \$	20 \$	217 \$	7 341 \$	(36) \$	-0.5%	-1.0%	
1 000 000	7 553 \$	20 \$	182 \$	7 755 \$	7 478 \$	20 \$	217 \$	7 714 \$	(40) \$	-0.5%	-1.0%	



PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

En utilisant le taux de taxation 2018, diverses augmentations possibles de la valeur des propriétés découlant du nouveau rôle d'évaluation ont été appliquées. Par exemple, si nous prenons la propriété moyenne évaluée à 239 884 \$ et que nous augmentons sa valeur de 1 %, nous pouvons calculer l'impact du rôle d'évaluation au taux de taxes 2018.

Le tableau suivant illustre l'impact du rôle d'évaluation sur une propriété moyenne :

FIGURE D'AUGMENTATION DU RÔLE ET RÉPERCUSSION SUR LE COMPTE DE TAXES

Taux 2017		268 701 200		0.7553					
Taux 2018		277 573 800		0.7478		0.7723		parité 0.7553 avec l'inflation inflation 0.0170	
ÉVALUATION 2017	POURCENTAGE D'AUGMENTATION EN %	ÉVALUATION 2018	TAXES 2017			TAXES 2017			
						TAXES 2018			
239 884	0%	239884	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
évaluation moyenne			0.7478	1 793.85 \$	-18.00 \$	0.7723	1 852.62 \$	40.78 \$	
239884	1%	242282.84	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 811.78 \$	-0.06 \$	0.7723	1 871.15 \$	59.31 \$	
239884	2%	244681.68	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 829.72 \$	17.88 \$	0.7723	1 889.68 \$	77.83 \$	
239884	3%	247080.52	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 847.66 \$	35.82 \$	0.7723	1 908.20 \$	96.36 \$	
239884	4%	249479.36	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 865.60 \$	53.76 \$	0.7723	1 926.73 \$	114.89 \$	
239884	5%	251878.2	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 883.54 \$	71.69 \$	0.7723	1 945.26 \$	133.41 \$	
239884	6%	254277.04	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 901.48 \$	89.63 \$	0.7723	1 963.78 \$	151.94 \$	
239884	7%	256675.88	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 919.41 \$	107.57 \$	0.7723	1 982.31 \$	170.46 \$	
239884	8%	259074.72	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 937.35 \$	125.51 \$	0.7723	2 000.83 \$	188.99 \$	
239884	9%	261473.56	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 955.29 \$	143.45 \$	0.7723	2 019.36 \$	207.52 \$	
239884	10%	263872.4	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 973.23 \$	161.39 \$	0.7723	2 037.89 \$	226.04 \$	
239884	11%	266271.24	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	1 991.17 \$	179.32 \$	0.7478	1 991.17 \$	179.32 \$	
239884	12%	268670.08	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	2 009.11 \$	197.26 \$	0.7723	2 074.94 \$	263.10 \$	
239884	13%	271068.92	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	2 027.05 \$	215.20 \$	0.7723	2 093.47 \$	281.62 \$	
239884	14%	273467.76	0.7553	1 811.84 \$		0.7553	1 811.84 \$		
			0.7478	2 044.98 \$	233.14 \$	0.7723	2 111.99 \$	30.15 \$	

Vous pouvez observer que la propriété moyenne, si elle n'est pas affectée par le rôle d'évaluation, fera une économie de 18 \$ sur son compte de taxes municipales en comparaison avec 2017. Vous pouvez également constater que si la Municipalité avait augmenté le taux d'imposition au taux de l'inflation, l'augmentation des taxes foncières aurait été de 40,78 \$ de plus qu'en 2017. Sachant que l'augmentation moyenne due au rôle d'évaluation est de 4,3 %, vous pouvez conclure que malgré la réduction du taux d'imposition en 2018, une propriété moyenne qui est affectée par l'augmentation moyenne du rôle d'évaluation verra son compte de taxe augmenter de 59,14 \$ en 2018.



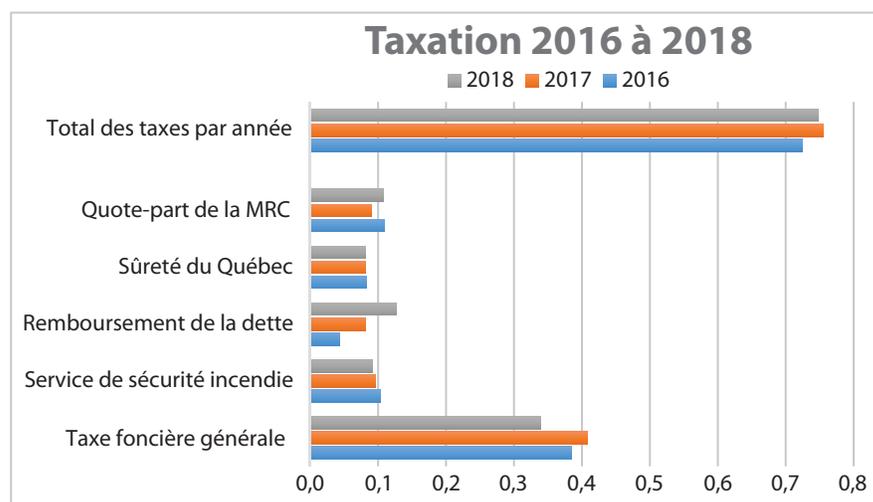
PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Édition février 2018

L'évolution du taux de taxation global

Comme annoncé l'année dernière, le Règlement sur le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 sépare désormais les taux pour le Service de sécurité incendie et pour le remboursement de la dette du taux de taxation foncière générale. Cela a été réalisé afin d'être le plus transparent possible, sachant que les investissements dans le Service de sécurité incendie, de même que la présentation et l'adoption de règlements d'emprunt, vont affecter les taux dans le futur. Le conseil souhaitait que les citoyens aient la possibilité de suivre les différents taux de plus près.

Ces éléments ont toujours fait partie du taux général de taxation et ne représentent pas de nouveaux éléments fiscaux.



En les extrayant du taux général de taxation, vous remarquerez une diminution du taux d'imposition général équivalente à la somme des taux du Service de sécurité incendie et du remboursement de la dette. Le Règlement sur le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 est disponible au bureau municipal et sera affiché sur le site Internet pour que tous les citoyens puissent le consulter.

En conclusion

Le budget 2018 et le taux de taxation ont été établis afin de minimiser l'impact du nouveau rôle d'évaluation sur le contribuable tout en assurant la qualité de nos services. Le conseil a clairement indiqué son désir de maintenir une qualité de vie abordable pour tous les contribuables tout en continuant d'offrir de meilleurs services à la communauté.

Toutes les questions concernant le budget sont les bienvenues et peuvent être adressées au maire ou à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Paiement de taxes 2018

Les contribuables de Mille-Îles peuvent payer leurs taxes municipales de diverses manières : par guichet automatique, par service bancaire téléphonique ou électronique, par chèques postdatés, au comptoir du bureau municipal de même que par Interac, Visa, MasterCard, et Discovery. Notez que vous pouvez planifier vos trois paiements en remplissant le formulaire d'autorisation de carte de crédit disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « Paiement de taxes » dans les liens rapides sur la page d'accueil et en l'envoyant à madame Chrystine Slight, technicienne administrative.

Les services offerts peuvent varier selon l'institution financière. Utilisez le numéro de matricule comme numéro de compte en prenant soin d'inclure tous les zéros. Suivez les instructions de votre institution financière pour savoir si vous devez inclure ou non les tirets.

- ▶ Premier versement : 22 mars 2018
- ▶ Deuxième versement : 22 juin 2018
- ▶ Troisième versement : 21 septembre 2018

Notez que des frais de 5 \$ sont exigés pour chaque avis de rappel.

Paiement par Internet

Une fois vos données entrées, nous vous recommandons de **vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes**, afin de vous assurer que votre paiement nous parvienne correctement. C'est à vous de vérifier que le paiement a bien été reçu par la Municipalité.





INFORMATION

Édition février 2018

CHAUFFEZ EN TOUTE SECURITÉ

Voici quelques règles de base qui vous aideront à éviter les blessures ou les pertes matérielles causées par une utilisation imprudente ou une mauvaise installation des unités de chauffage.

- Consultez un expert en chauffage pour choisir le système le plus économique, efficace et sécuritaire pour votre foyer.
- Ne tentez pas d'installer vous-même votre système de chauffage. Faites appel à un technicien certifié.



Électricité

Le chauffage électrique comprend les plinthes chauffantes, les appareils portatifs et les systèmes à air pulsé.

- Les rideaux ne doivent pas toucher aux plinthes électriques.
- Les radiateurs électriques portatifs sont conçus comme une source de chauffage d'appoint pour les petits espaces.
- Les appareils de chauffage électriques doivent être bien entretenus. Les câbles dénudés et les prises de courant mal fichées peuvent provoquer des incendies.
- N'enlevez jamais la troisième pointe d'une fiche triphasée. Ne repliez pas cette pointe pour insérer la fiche dans une prise de courant à deux douilles. La troisième pointe sert à mettre à la terre l'appareil ou le radiateur.
- N'utilisez jamais de rallonge pour un radiateur électrique ou tout autre appareil ménager.
- N'utilisez jamais un séchoir à cheveux ou à linge pour chauffer votre maison.
- N'utilisez jamais un séchoir à cheveux sous les couvertures pour réchauffer votre lit, vous risquez d'y mettre le feu !
- Tenez les couvertures et les jouets loin des plinthes chauffantes.

Combustible liquide



Les radiateurs à combustible liquides, tels les fournaies à l'huile et les radiateurs indépendants, comportent des risques qui peuvent être évités.

- Le combustible doit être entreposé dans un contenant ou un réservoir approuvé.
- Votre fournaise doit être entretenue régulièrement par un technicien certifié pour assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.
- Les radiateurs à combustible liquide doivent être surveillés continuellement. Ils représentent un danger pour les enfants et les animaux.
- Utilisez uniquement le combustible indiqué par le fabricant.
- Ne remplissez jamais un appareil à l'intérieur ou s'il est chaud.
- Les radiateurs doivent être à une distance sécuritaire des combustibles.
- Ne faites jamais sécher de vêtements au-dessus ou près des radiateurs.

Alimentation au gaz

- Les événements doivent être vérifiés souvent afin de prévenir tout blocage.
- Les radiateurs au gaz portatifs ne devraient jamais être installés dans des zones mal aérées où des vapeurs toxiques de monoxyde de carbone peuvent s'accumuler.
- Il faut une source d'air frais pour utiliser un appareil de chauffage au gaz.

Combustible solide

Un système de chauffage à combustible solide peut être alimenté au bois, aux granules ou aux pastilles de combustible.

- Ne choisissez pas un appareil de chauffage trop gros. Choisissez celui qui convient à l'espace que vous désirez chauffer.
- L'appareil de chauffage doit être bien installé selon les directives du fabricant pour assurer l'espace de dégagement requis.
- Ne faites jamais sécher du bois humide sur un poêle à bois. Gardez le bois recouvert dans un endroit sec et aéré.
- Assurez-vous que les cendres sont disposées de façon sécuritaire c'est-à-dire loin de tout bâtiment.
- Vérifiez souvent votre poêle à combustible solide pour déceler tout défaut, par exemple des fissures et des bosses.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Édition février 2018

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2017

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est heureux de vous exposer le bilan des réalisations de l'année 2017.

C'est un total de 251 permis qui ont été émis durant l'année, comparativement à 240 en 2016, 193 en 2015, 173 en 2014 et 108 en 2013.

Conjointement avec le comité consultatif d'urbanisme, le Service a analysé 31 dossiers en lien avec le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et a analysé 16 demandes de dérogations mineures. Nous avons émis pas moins de 8 permis de construction neuve, comparativement à 12 permis en 2016, 5 permis en 2015 et 7 permis en 2014. Vous pouvez constater une légère baisse dans l'émission du nombre de permis de construction neuve, cependant, les citoyens ont obtenu davantage de permis de rénovation que lors des années précédentes.

C'est un plaisir de vous servir et sachez que nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos dossiers. D'ailleurs, madame Nathalie Bouchard est désormais à temps plein à titre d'inspectrice en environnement. Elle sera plus présente sur le terrain et pourra vous aider dans vos projets. Bonne année 2018 et au plaisir de se croiser !

Andrée-Ann, Nathalie et David

MILLE-ISLES RAMASSE LES CRAYONS USAGÉS OU NON FONCTIONNELS

Point de dépôt à l'hôtel de ville

Vous vous demandez quoi faire de ces vieux marqueurs, stylos ou porte-mines qui ne fonctionnent plus ? Venez les porter au bureau municipal. En effet, les vieux crayons ne peuvent être mis dans le bac de recyclage et la seule option semble souvent de les mettre aux ordures. Par contre, TerraCycle, Bureau en Gros et Tricentris se sont associés afin de donner une deuxième vie aux instruments d'écriture usagés. Vous pouvez participer à cette belle initiative en apportant vos crayons usagés au bureau municipal. Merci pour votre collaboration !



PELLETAGE DE LA NEIGE

La Municipalité tient à vous rappeler que le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur la voie publique constitue une nuisance, et est prohibé. Toute personne qui contrevient à cette disposition commet une infraction et est passible d'une amende en plus de nuire aux opérations de déneigement et aux interventions du service de sécurité incendie.

STATIONNEMENT INTERDIT → DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL ←

Prenez note que votre véhicule doit être stationné à l'intérieur des limites de votre propriété, dans un espace prévu à cet effet. Le respect de cette consigne vous évitera une contravention ou un remorquage.

D'ailleurs, tous les espaces de stationnement doivent observer une marge de recul pour éviter d'empiéter en tout ou en partie dans la voie publique. La Municipalité ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à votre véhicule si vous ne respectez pas cette consigne.



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Édition février 2018

MERCI AUX PARTICIPANTS DU BALLON-BALAI

Merci à celles et ceux qui se sont joints à nous pour une partie de ballon-balai communautaire le samedi 20 janvier dernier ! La température était parfaite et le plaisir était au rendez-vous.

Ballon-balai



ATELIER DE CUISINE

Le prochain atelier de cuisine aura lieu le 26 février de 18 h à 21 h à l'Autre Versant au 180, chemin Tamaracouta.

Au menu pour cet atelier :

une lasagne végétarienne

Apprenez à faire vos propres pâtes et à cuisiner une délicieuse sauce tomate.

Surveillez le site Internet de la Municipalité ainsi que l'infolettre pour plus de détails. **Le coût est de 7 \$ par atelier.** Vous devez réserver votre place auprès de Darina Bélanger au 438 821-6715 ou darinabelanger@gmail.com.

Bon appétit !

RÉSERVE SCOUT TAMARACOUTA

Journée amusante en famille

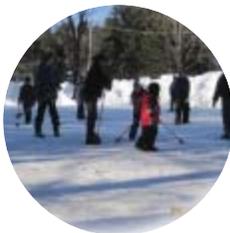
Le 17 février prochain, venez vous amuser à la Réserve Scout Tamaracouta. Cette activité est ouverte à tous. Le coût est de 6 \$ par personne, inscription obligatoire.

Camp de la semaine de relâche

Du 4 au 9 mars (camp de jour et camp de séjour)

Camp de jour : 205 \$/semaine, ce qui inclut les dîners et une nuit au camp le jeudi soir.

Camp de séjour : 600 \$/semaine, ce qui inclut l'hébergement et les repas, du dimanche au samedi.



Pour plus d'information sur les activités du camp et pour les inscriptions, contactez la Réserve Scout Tamaracouta au (450) 438-4096 ou reservations@tamaracouta.com.



DES NOUVELLES DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire seront complétés cet hiver.

L'inauguration des nouveaux locaux aura lieu ce printemps. La date exacte sera communiquée à tous dès qu'elle sera connue.





NOUVELLES DES PARTENAIRES

Édition février 2018

SERVICES DE LA COOPERATIVE DE SOLIDARITÉ COUP DE POUCE

Depuis huit ans, la coopérative de solidarité Coup de pouce Argenteuil se démarque par ses services professionnels d'aide domestique et d'assistance à la personne. Ces services sont maintenant offerts aux résidents de Mille-Isles.



Que ce soit pour des travaux ponctuels quand arrive le printemps tel que le lavage des vitres ou encore pour faire l'entretien ménager du logis de façon régulière, Coup de pouce Argenteuil répond à des besoins importants de la population, et ce, à des coûts adaptés au revenu de la personne qui fait appel à la coopérative. Des soins d'assistance à la personne sont également disponibles, dont l'assistance pour le bain. En effet, dans de nombreuses situations, particulièrement pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur maison ou leur logement, il est souvent précieux et souhaitable d'avoir l'aide de quelqu'un de confiance qui peut faire la préparation de repas, les commissions ou offrir quelques heures de répit à la personne qui prend soin d'un proche.

Toute personne de 18 ans et plus, résidant dans une des neuf municipalités de la MRC est admissible aux services de Coup de pouce Argenteuil. Le tarif varie selon le type de services et dépend de l'âge, du revenu annuel et de l'état civil de la personne. De plus, toute personne de 70 ans et plus est admissible à un crédit d'impôt. Pour obtenir un plan d'aide personnalisé, communiquez avec le personnel de Coup de pouce Argenteuil au 450 562-9993.



Coup de pouce Argenteuil
coopérative de solidarité

MRC D'ARGENTEUIL - DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE



À la grande satisfaction de la MRC d'Argenteuil, ses demandes auprès des gouvernements du Québec et du Canada ont été reçues favorablement et se traduiront par l'octroi d'aides financières de 9,3 M \$. L'accès à un service Internet haute vitesse par fibres optiques, une technologie hautement performante, sera désormais une réalité pour un nombre considérable de citoyennes, de citoyens, d'entreprises et d'organismes d'Argenteuil.

La MRC d'Argenteuil investira une somme de 1,7 M \$ dans ce projet d'envergure lequel prévoit rejoindre un potentiel d'environ 3 500 foyers, principalement répartis dans la partie nord du territoire.

Pour toute question sur le dossier : ihv@argenteuil.qc.ca ou 450 207-8030.

PROGRAMMATION DU COMITÉ 50 + BOUGER +

Piloté et créé conjointement par la MRC d'Argenteuil et le CSSS d'Argenteuil, le comité 50 + Bouger + est formé de bénévoles retraités désirant promouvoir la pratique de l'activité physique auprès des 50 ans et plus. Le comité privilégie l'organisation d'activités de groupe qui encouragent l'adoption d'un mode de vie actif.

Vous pouvez voir la programmation complète sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.



SORTIES GUIDÉES DE RAQUETTE ET DE SKI DE FOND

Rendez-vous les mercredis à 13 h selon les conditions météo

Pour une sortie en groupe de 1 à 2 heures

Formation des groupes sur place selon les habiletés et les préférences!



Pour information, contactez :
Ski de fond (pour skieurs initiés)
Raymond au 450 533-6819
Jean-Guy au 450 537-3742
Raquette (pas d'expérience requise)
André au 450 562-9586
ou Charles-André au 450 533-0008



INFORMATION

URGENCE : 911

Conseil municipal



Michel Boyer, maire
mboyer@mille-isles.ca
Poste 2621



Danielle Parent, siège no 1
Environnement
dparent@mille-isles.ca
Poste 2622



Francis Léger, siège no 2
Sécurité publique
fléger@mille-isles.ca
Poste 2623



Howard Sauvé, siège no 3
Urbanisme
hsauve@mille-isles.ca
Poste 2624



Cassandre Lescarbeau, siège no 4
Communication
clescarbeau@mille-isles.ca
Poste 2625



Julie Léveillée, siège no 5
Loisirs et vie communautaire
jleveillee@mille-isles.ca
Poste 2626



Dawn Charles, siège no 6
Voirie et infrastructure
dcharles@mille-isles.ca
Poste 2627

Services municipaux 450 438-2958 Adresse postale : 1262 chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, J0R 1A0
Adresse physique temporaire: 988-A, boulevard de la Salette, Saint-Jérôme, J5L 2K1 (secteur Bellefeuille)

- **Sarah Channell**
Directrice générale et secrétaire-trésorière
schannell@mille-isles.ca
Poste 2620
- **Alain Charbonneau**
Directeur du service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca
Poste 2603
- **Nathalie Bouchard**
Inspectrice en environnement
nbouchard@mille-isles.ca
Poste 2608
- **Reda El Aouni**
Directeur aux travaux publics
raouni@mille-isles.ca
Poste 2612
- **Marie Poupier**
Directrice générale adjointe
mpoupier@mille-isles.ca
Poste 2611
- **Christine Slight**
Technicienne administrative
cslight@mille-isles.ca
Poste 2600
- **David Roy**
Inspecteur en bâtiment
droy@mille-isles.ca
Poste 2607
- **Andrée-Ann LaRocque**
Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
alarocque@mille-isles.ca
Poste 2602
- **Sonia Legault**
Commis à la comptabilité
comptabilite@mille-isles.ca
Poste 2601
- **Janick Roy**
Responsable des communications et des loisirs
jroy@mille-isles.ca
Poste 2610

INFOLETTRE
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2018

- 10 janvier
- 4 avril
- 4 juillet
- 3 octobre
- 7 février
- 2 mai
- 1^{er} août
- 7 novembre
- 7 mars
- 6 juin
- 5 septembre
- 5 décembre



PATROUILLE CANINE A. ROY

1-800-950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

ÉCHEC AU CRIME :

Tout individu détenant des informations à fournir sur tout type de crime est invité à communiquer avec Échec au crime par téléphone au **1-800-711-1800** ou en ligne au www.echecaucrime.com.

Le service est simple, rapide et surtout, 100% anonyme.

Horaire du bureau municipal

7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours par semaine • Sans interruption

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada (lundi)
- Fête du travail
- Action de grâces
- 24 décembre
- Noël
- 26 décembre
- 31 décembre

SOS TRAVAUX PUBLIC 1 855 599 2486